



Compte courant associé decedé

Par **mico25**, le **24/08/2016** à **15:50**

Bonjour

mon père décédé possédait un compte courant associé dans une SARL.
les gérants ont décidé en AG de prendre une partie du compte courant de mon père pour assainir les comptes de la société" contre retour à meilleure fortune".

les héritiers (dont moi) auraient-ils dus être informés par courrier de cette démarche?

merci de votre réponse